



## Honoraires TTC de vente (TVA à 20% incluse)

<i>Prix de vente hors honoraires</i>	<i>Mandats simples</i>	<i>Mandats réussite et exclusifs</i>
Jusqu'à 100 000€	6 000€	5 000€
De 100 001€ à 200 000€	6,50% TTC	6,00% TTC
De 200 001€ à 300 000€	6,00% TTC	5,50% TTC
De 300 001€ à 500 000€	5,00% TTC	4,50% TTC
Au-delà de 500 001€	4,50% TTC	4,00% TTC

Conformément aux usages locaux sauf convention expresse entre les parties (indiquées dans le mandat), la rémunération sera à la charge de la partie indiquée ci-après : le vendeur. Tarifs en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> Juin 2020.

## Honoraires TTC de location

(Décret N°2014-890 du 01/08/2014 Loi Alur)

Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail :

8€ par m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge de chacune des parties. (4€/m<sup>2</sup> bailleur, 4€/m<sup>2</sup> locataire).

Honoraires de réalisation de l'état des lieux :

3€ par m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge de chacune des parties. (1,50€ /m<sup>2</sup>bailleur, 1,50€/m<sup>2</sup> locataire)

Honoraires d'entremise et de négociation : 85€ TTC (charge exclusive du bailleur)

## Honoraires Gestion assurée par GROUPE FIRST IMMO

8% TTC des loyers encaissés

## Avis de valeur

Réalisation étude comparative de marché : 85€ TTC (Frais offert dans le cadre d'une mise en vente dans les 6 mois)

***En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.***